



Ville de PLABENNEC

*RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS
ET DES ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES*

3^{ème} trimestre 2015

ARRETES REGLEMENTAIRES

LIBELLE	DATE
Régie de recettes Animation jeunesse Nomination d'un Régisseur et de son Suppléant	22 juillet 2015
Régie d'avance Animation jeunesse Nomination d'un Régisseur et de son Suppléant	22 juillet 2015
Autorisation d'exploitation d'un taxi n° 3	30 juillet 2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBELLE	DATE
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification de la composition des commissions municipales	15 septembre 2015
Modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale	15 septembre 2015
Agenda d'accessibilité programmée	15 septembre 2015
Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme	15 septembre 2015
Transfert à la Communauté de Communes du Pays des Abers de la compétence en matière de plan local d'urbanisme	15 septembre 2015
Avenant n° 2 à la convention entre le Service d'Incendie et de Secours et la Commune de Plabennec pour la construction du nouveau Centre de Secours	15 septembre 2015
Convention entre les Communes desservies pour le financement du nouveau Centre de Secours	15 septembre 2015
Règlement intérieur de l'Espace Culturel du Champ de Foire	15 septembre 2015
Conditions d'utilisation de l'espace culturel du Champ de Foire par les établissements scolaires	15 septembre 2015
Prix de la municipalité	15 septembre 2015
Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires	15 septembre 2015
Demande de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le logiciel de gestion des services enfance	15 septembre 2015
Recrutement d'un contrat unique d'insertion – C.A.E.	15 septembre 2015
Modification du tableau des effectifs	15 septembre 2015
Loyer local commercial rue de la Mairie	15 septembre 2015
Acquisition d'une partie de la parcelle YP 335 au Scaven	15 septembre 2015
Désignation de représentants à la commission de suivi du site de la plateforme de maturation des mâchefers	15 septembre 2015
Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat	15 septembre 2015

ARRETES REGLEMENTAIRES

Arrêté n° 2015/93 du 22 juillet 2015

**Objet : Régie de recettes Animation jeunesse
Nomination d'un Régisseur et de son Suppléant**

Le Maire de la Ville de PLABENNEC,
Vu la loi n° 53 du 26 janvier 1984 relative aux dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, remplaçant le décret n° 66-850, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 1996 fixant le montant de l'indemnité de responsabilité,
Vu la saisine du comptable public assignataire en date du 21 juillet 2015
Vu la décision du Maire en date du 29 avril 2013 créant une régie de recettes pour encaisser les produits liés à l'animation jeunesse,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Mikaël PAUGAM, Animateur Jeunesse en remplacement de Mademoiselle Lucie PROVOST temporairement absente, est nommé régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à l'animation jeunesse, du 23 juillet 2015 au 31 janvier 2016, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

Article 2 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel pour une durée ne pouvant excéder deux mois, Monsieur Mikaël PAUGAM sera remplacé par Madame Gwennaëlle PLIEZ, déléguée en qualité de mandataire suppléant.

Article 3 – Monsieur Mikaël PAUGAM n'est pas astreint au cautionnement.

Article 4 – Monsieur Mikaël PAUGAM percevra une indemnité de responsabilité suivant la réglementation en vigueur. Madame Gwennaëlle PLIEZ percevra une indemnité de responsabilité suivant la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle elle assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 5 – Monsieur Mikaël PAUGAM et Madame Gwennaëlle PLIEZ sont, conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds des valeurs et des pièces comptables qu'elles ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Ils ne devront pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté sous peine d'être constitué comptable de fait, et de s'exposer à des poursuites disciplinaires et pénales.

Article 6 – Monsieur Mikaël PAUGAM et Madame Gwennaëlle PLIEZ devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 7 – Monsieur Mikaël PAUGAM et Madame Gwennaëlle PLIEZ appliqueront les dispositions de l'instruction ministérielle du 21 avril 2006.

Article 8 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Receveur Municipal.

Arrêté n° 2015/94 du 22 juillet 2015

**Objet : Régie d'avance Animation jeunesse
Nomination d'un Régisseur et de son Suppléant**

Le Maire de la Ville de PLABENNEC,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 53 du 26 janvier 1984 relative aux dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008, remplaçant le décret n° 66-850, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu la délibération du 28 février 2012 créant une régie d'avance auprès du service Animation jeunesse municipale,
Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 21 juillet 2015,
Considérant que l'emploi occupé par Monsieur Mikaël PAUGAM comporte l'exercice des fonctions de régisseur pour payer les dépenses liées à la mise en place de la structure « Animation Jeunesse » et les menues dépenses liées à l'alimentation, à l'achat de petit matériel et aux frais de transport,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Mikaël PAUGAM, animateur jeunesse en remplacement de Mademoiselle Lucie PROVOST temporairement absente, est nommé régisseur de la régie d'avance, créée par la délibération susvisée, du 23 juillet 2015 au 31 janvier 2016.

Article 2 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, pour une durée ne pouvant excéder 2 mois, Monsieur Mikaël PAUGAM sera remplacé par Madame Gwennaëlle PLIEZ, désignée en qualité de mandataire suppléant.

Article 3 – Monsieur Mikaël PAUGAM n'est pas astreint au cautionnement compte tenu du fait qu'il sera amené à payer de menues dépenses.

Article 4 – Dans l'exercice de leurs fonctions de régisseur et régisseur suppléant, Monsieur Mikaël PAUGAM et Madame Gwennaëlle PLIEZ sont soumis au contrôle de Madame le Maire de PLABENNEC et de Madame la Trésorière Municipale, et, sont astreints à tenir une comptabilité qui doit faire ressortir à tout moment la situation de l'avance reçue.

Article 5 – Monsieur Mikaël PAUGAM et Madame Gwennaëlle PLIEZ sont pécuniairement responsables de la conservation des fonds, valeurs et pièces comptables reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Ils ne devront pas délivrer des sommes pour des dépenses autres que celles prévues dans l'acte constitutif précité, sous peine d'être constitués comptables de fait, et de s'exposer à des poursuites pénales.

Article 6 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, à la Trésorière Municipale et notifié aux intéressées.

Arrêté n° 2015/97 du 30 juillet 2015

Objet : Autorisation d'exploitation d'un taxi n° 3

Le Maire de la Commune de PLABENNEC,

Vu la demande présentée par Monsieur Gilles LE BARS,

Vu l'avis favorable émis le 30 octobre 1990 par la Commission Départementale des Taxis et des Voitures de Petite Remise,

Vu mon arrêté en date du 12 février 1976 fixant le lieu de stationnement des voitures de places et de remises,

Vu mon arrêté en date du 11 décembre 2000 autorisant Monsieur Gilles LE BARS à occuper un emplacement réservé rue Roz ar Vern,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur LE BARS, demeurant à Callac à PLABENNEC, est autorisé à occuper un emplacement réservé place Roz ar Vern en vue de l'exploitation d'un taxi, à compter du 10 juin 2015, par véhicule immatriculé sous le numéro DS 771 FH.

Article 2 – Cet arrêté annule et remplace celui du 29 octobre 2012.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet, Bureau de la circulation, Contrôle de légalité
-

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/01

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification de la composition des commissions municipales

Vu la vacance de siège au sein du Conseil Municipal, suite à la démission d'une Conseillère Municipale,

Vu l'article 270 du Code Electoral,

Vu la position de Monsieur Loïc LE MENEDEU sur la liste « Vivre Plabennec »,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Installe Monsieur Loïc LE MENEDEU comme Conseiller Municipal.

Monsieur Loïc LE MENEDEU siègera dans les commissions suivantes :

- Action sociale, solidarité, aînés
- Sports, bâtiments sportifs, bâtiments communaux
- Accessibilité

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/02

Membres en exercice 29

Membres présents 21

Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Modification de la composition du Centre Communal d'Action Sociale

Vu la composition du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'installation de Monsieur Loïc LE MENEDEU comme Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide la nomination de Monsieur Loïc LE MENEDEU au Centre Communal d'Action Sociale.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/03

Membres en exercice 29

Membres présents 21

Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Agenda d'accessibilité programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Le cadre de l'Ad'Ap a été défini par le décret du 5 novembre 2014.

L'Ad'Ap comprend un état des lieux des établissements en matière d'accessibilité, la description chiffrée pour chaque établissement des travaux nécessaires à sa mise en conformité et une planification de réalisation des travaux dans un délai déterminé : le délai « de droit commun », soit 3 ans, peut être porté à 6 ans si l'importance des travaux le justifie et pour les patrimoines incluant plusieurs ERP.

L'Ad'Ap doit être déposé en Préfecture pour le 27 septembre 2015.

Une mission d'accompagnement à l'élaboration d'un Ad'Ap pour les ERP et IOP communaux a été confiée à un cabinet spécialisé. Une présentation de l'étude a été faite à la Commission Sports et Bâtiments le 3 septembre 2015 et à la Commission Accessibilité le 7 septembre 2015. Vingt-six établissements ont fait l'objet d'un état des lieux. Certains d'entre eux répondent déjà aux normes d'accessibilité. Pour les autres, chaque action de mise en accessibilité a fait l'objet d'une estimation financière. Une programmation pluriannuelle des actions a été établie sur deux périodes de 3 ans, soit 6 ans compte tenu de l'ampleur du patrimoine concerné et des budgets induits.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide l'Agenda d'accessibilité programmée et son dépôt en Préfecture.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/04

Membres en exercice 29
Membres présents 21
Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOCH, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique sur le projet de modification étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport et ses conclusions, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2011 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées suite à la notification du projet de modification,

Vu l'arrêté du maire en date du 16 mars 2015 soumettant à enquête publique le projet de modification n°1 du PLU du 13 avril 2015 au 13 mai 2015,

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur qui a émis un avis favorable à la modification n°1 du PLU,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération deviendra exécutoire dès sa réception par le Préfet et l'accomplissement de la dernière des

mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète d'un mois et insertion dans la presse d'un avis d'information). Le dossier de modification du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification du PLU qui lui est annexé, sera transmise au Préfet du Finistère.

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/05

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Transfert à la Communauté de Communes du Pays des Abers de la compétence en matière de plan local d'urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5214-16,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu la Loi n°2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) et notamment son article 136,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 mai 2015,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays des Abers du 18 juin 2015,

Vu la lettre du Président de la CCPA du 23 juin 2015, reçue le 2 juillet 2015,

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 3 septembre 2015,

Considérant que la loi dite ALUR susvisée prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, selon les modalités prévues à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'exercer la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire, et notamment d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 13 communes composant la communauté de communes,

Considérant que la communauté de communes souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine,

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et régit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Aujourd'hui, sur les 13 communes composant la communauté de communes seulement 9 ont un PLU et 4 un POS.

Il s'agit également, avec l'élaboration d'un document de planification intercommunal, de se donner les moyens d'actions pour :

- permettre au territoire de prendre en main son développement ;
- mettre en œuvre un urbanisme durable et respectueux des caractéristiques des communes qui composent la communauté de communes ;
- renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale ;
- enrichir le projet de territoire en rendant cohérent les choix de développement avec les compétences communautaires ;
- permettre la mise en œuvre du SCOT et gérer la compatibilité du SCOT du Pays de Brest pour l'ensemble des communes ;
- faciliter l'instruction des actes ADS sur la base d'un document unique ;
- mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.

Vu l'obligation de créer, à terme, un document cohérent à l'échelle intercommunale et donc de lancer prochainement une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve le transfert à la CCPA de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » tel que présenté ci-dessus.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/06

Membres en exercice 29
Membres présents 21
Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Avenant n° 2 à la convention entre le Service d'Incendie et de Secours et la Commune de Plabennec pour la construction du nouveau Centre de Secours

Par délibération du 25 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS), afin de définir les modalités financières de la construction d'un nouveau Centre de Secours. Par délibération du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un avenant n° 1 à la convention.

Après examen par la Commission Sports et Bâtiments le 3 septembre 2015,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide l'avenant n° 2 annexé à la présente délibération pour prendre en compte la réduction du coût prévisionnel de la construction du Centre de Secours.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/07

Membres en exercice 29
Membres présents 21
Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Convention entre les Communes desservies pour le financement du nouveau Centre de Secours

Les Communes de Plabennec, Plouvien, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Loc-Brévalaire et Plouvien sont totalement ou partiellement desservies par le Centre de secours de Plabennec. Les Conseils Municipaux de ces Communes se sont déjà engagés à participer au financement de la construction du nouveau Centre de secours sur la base d'une convention. Le Conseil Municipal de Plabennec a approuvé cette convention le 6 mars 2014.

Le principe et les modalités de calcul de la répartition du financement du nouveau centre de secours demeurent inchangés. Néanmoins, les montants prévisionnels des travaux ont été réduits, compte tenu des résultats de l'appel d'offres du SDIS. De plus, les services du Service départemental d'incendie et de secours ont rectifié à la baisse les estimations des aléas de chantier et des révisions de prix. Cela a permis de réduire le coût total prévisionnel et par

conséquent la participation résiduelle à la charge des Communes. Cette participation est à présent estimée à 736 286 €. La part de chaque Commune figure sur le tableau joint en annexe à la convention.

Après examen par la Commission Sports et Bâtiments le 3 septembre 2015,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la convention modifiée annexée à la présente délibération.

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/08

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Héléne KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Héléne TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Héléne TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Règlement intérieur de l'Espace Culturel du Champ de Foire

Après examen par la Commission Culture et Patrimoine le 2 septembre 2015,

Le Conseil Municipal,

A la majorité absolue (7 contre – Groupe « Vivre Plabennec »),

Approuve le règlement intérieur de l'Espace culturel du Champ de Foire annexé à la présente délibération.

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/09

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Héléne KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Héléne TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Héléne TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Conditions d'utilisation de l'espace culturel du Champ de Foire par les établissements scolaires

Après examen par la commission culture et patrimoine le 2 septembre 2015,

Le Conseil Municipal,

A la majorité absolue (7 contre – Groupe « Vivre Plabennec »),

Valide la tarification pour l'espace culturel du Champ de Foire concernant les conditions d'utilisation de la salle culturelle Tanguy Malmanche par les établissements scolaires (écoles, collèges, IME, MFR) de Plabennec.

- Production sur scène par les élèves des établissements : salle mise à disposition gratuitement (2 fois par année scolaire)
- Organisation de spectacles : location 350 €
- Projection de films sur le temps scolaire : salle mise à disposition gratuitement

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/10

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Prix de la municipalité

A l'occasion de l'exposition à l'Espace culturel du Champ de Foire du Club de dessin et peinture en juin dernier, la Commission Culture a choisi de décerner le prix de la municipalité à deux œuvres.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide l'acquisition des œuvres :

- Dessin : « Ville de Plabennec » de Madame Marcelle BOURHIS au prix de 150 €
- Sculpture : « Hermine et Triskell » de Madame Marie-Louise DENIEL au prix de 200 €

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/11

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires

Les règlements intérieurs des services périscolaires (restauration et garderie) et extrascolaires (accueil de loisirs) ont été adoptés lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015.

Certaines modifications de ces documents ont été présentées à la Commission Enfance-jeunesse le 7 septembre 2015.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide les règlements intérieurs modifiés annexés à la présente délibération.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

Membres en exercice 29

Membres présents 21

Membres votants 29

2015/04/12

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Demande de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le logiciel de gestion des services enfance

Il est proposé de solliciter une participation de la Caisse d'allocations familiales pour le financement du coût de la formation des agents au logiciel acquis pour la gestion administrative (inscriptions et facturations) des services de restauration scolaire, d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs et du multi-accueil.

Le coût de la formation étant de 5 850 € et le taux de subvention de la CAF étant de 80 %, la subvention serait égale à 4 680 €.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide la demande de subvention de la CAF pour le financement du coût de la formation des agents des services enfance, soit un montant de 4 680 €.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

Membres en exercice 29

Membres présents 21

Membres votants 29

2015/04/13

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Recrutement d'un contrat unique d'insertion – C.A.E.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). L'Etat prend en charge 70 % (au minimum, 90 % au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonère les charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide le recrutement à compter du 21 septembre 2015 d'un C.A.E. pour exercer les fonctions d'agent d'animateur périscolaire à temps complet pour une durée d'un an (renouvelable une fois).

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/14

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Nadine BIHAN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Monique ABBE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} octobre 2015 conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, pour créer l'emploi permanent à temps complet de responsable des affaires juridiques, dont les missions principales seront la sécurisation et la veille juridique, les marchés publics, la gestion administrative et juridique des opérations d'aménagement et d'urbanisme, les procédures administratives, les dossiers de précontentieux et de contentieux, les assurances, les subventions des investissements communaux, la communication.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Attaché territorial (catégorie A).

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Attachés.

Le Conseil Municipal,

A la majorité absolue (7 contre – Groupe « Vivre Plabennec »),

Valide la modification du tableau des effectifs.

Séance du 15 septembre 2015

2015/04/15

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Loyer local commercial rue de la Mairie

La Commune est propriétaire d'un local commercial situé 1, rue de la Mairie, sur la parcelle cadastrée AA n° 428, actuellement vacant.

Après examen par la Commission Communication, associations, formation, sécurité/prévention, commerces, artisanat et marchés le 2 septembre 2015,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (7 abstentions),

Fixe à compter du 1^{er} octobre 2015 le loyer annuel du local situé 1 rue de la Mairie à 10 000 € HT, payable par trimestrialités.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

2015/04/16

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Héléne KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Héléne TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Héléne TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Acquisition d'une partie de la parcelle YP 335 au Scaven

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 16 juin 2015, il est proposé d'approuver l'acquisition aux consorts LE GALL d'une emprise d'environ 80 m² sur la parcelle cadastrée YP 335, au Scaven, dans le cadre de l'aménagement de la vélo-route.

La valeur de cette emprise a été évaluée à 50 € le m² avec une marge de négociation de 10 %. La surface nécessaire sera précisée après réalisation des travaux en cours.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Valide l'acquisition par la Commune de l'emprise sur la parcelle YP 335 au Scaven, au prix de 55 € le m².

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication	16 septembre 2015
Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

2015/04/17

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Héléne KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Héléne TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Héléne TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Désignation de représentants à la commission de suivi du site de la plateforme de maturation des mâchefers

Par arrêté du 6 février 2012, Monsieur le Préfet du Finistère a renouvelé pour 3 ans la composition de la commission locale d'information et de suivi de la plateforme de maturation des mâchefers de la société Scorvalia. Monsieur Pierre L'HOSTIS, Adjoint au Maire, a été désigné par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 en tant que représentant de la Commune de Plabennec.

Le décret du 7 février 2012 a prévu qu'à l'occasion de son renouvellement, la commission locale d'information et de suivi susvisée soit remplacée par une commission de suivi du site, dont la composition diffère de la précédente instance. Le Conseil Municipal doit dorénavant désigner deux titulaires et deux suppléants pour le représenter.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Désigne Messieurs Pierre L'HOSTIS et Jacques GUILLERMOU en tant que titulaires, et Messieurs Christophe MICHEL et Claude BIANEIS en tant que suppléants.

Séance du 15 septembre 2015

Date de publication 16 septembre 2015

2015/04/18

Membres en exercice 29
Membres présents 22
Membres votants 29

L'an deux mille quinze, le quinze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf septembre deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Christian PLASSARD, Mme Simone BIHAN, M. Paul TANNE et Mme Hélène TONARD.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Ingrid BIZIEN, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, M. Jean Luc BLEUNVEN et M. Loïc LE MENEDEU qui ont donné, respectivement, procuration à Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Véronique GALL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Sylvie RICHOUX, M. Claude BIANEIS, Mme Hélène TONARD et Mme Simone BIHAN.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal,

A la majorité absolue (7 contre – Groupe « Vivre Plabennec »),

Soutient la motion de l'Association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, jointe à la présente délibération.
